



Strasbourg, le 28 mars 2019

Communiqué de presse

Un numéro unique pour contacter vos services de renseignements en droit du travail : 08 06 000 126

*Les services de renseignement en droit du travail de la Direccte Grand Est sont désormais accessibles par un numéro de téléphone unique, le 08 06 000 126 (coût d'un appel local), afin de faciliter l'orientation des employeurs et salariés qui pourront contacter plus aisément le service territorialement compétent. **Ce numéro unique est en service à compter du 2 avril 2019.***

Les services de renseignements en droit du travail de la Direccte apportent des informations juridiques générales relatives au Code du travail, aux conventions collectives, à la jurisprudence sociale... aux salariés et aux employeurs du secteur privé, en particulier des TPE/PME.

Une implantation départementale en droit du travail

Adossés aux services de l'inspection du travail, les services de renseignements sont présents dans chaque département au sein des unités départementales des Direccte (Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi). Chaque année, ils répondent de façon personnalisée à près de 880 000 demandes de renseignements relatives au droit du travail par téléphone, lors d'un accueil physique ou par écrit.

Les fiches pratiques « droit du travail »

Par ailleurs, plus de 300 fiches pratiques très complètes sont disponibles sur le site internet du Ministère du travail. Elles permettent d'apporter une première réponse, souvent suffisante. Ces fiches pratiques génèrent plus de 7 millions de consultations par an notamment sur des thématiques comme les congés, la rupture conventionnelle, le contrat de travail, le salaire et durée du travail ou encore les mesures disciplinaires.

Pour plus d'information : travail-emploi.gouv.fr et grand-est.direccte.gouv.fr

Contact presse : Sylvie Focachon, tél. 03 26 69 57 36
ge.communication@direccte.gouv.fr